



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19



**Bilan des actions
dans le département de l'Aisne**

Situation au 4 mai 2020

ÉDITORIAL DU PRÉFET



Nous vivons une crise sanitaire inédite et aux conséquences dramatiques, qui conduisent nos pensées vers ceux qui en ont été les victimes. La préfecture de l'Aisne et l'ensemble des services de l'État sont entièrement mobilisés dans sa gestion. Une fois de plus, l'État est au rendez-vous face aux attentes croissantes de nos concitoyens.

Nos forces de sécurité sont pleinement engagées pour accomplir leur mission de respect des règles du confinement et de la prévention sanitaire. Nos enseignants contribuent à l'accueil des personnels prioritaires et à la continuité éducative. Les services des finances publiques et de l'emploi assurent la mise en œuvre de mesures de soutien considérables. La préfecture et les sous-préfectures exercent leur rôle de concertation et d'accompagnement des collectivités territoriales et acteurs locaux dans leur diversité. Et ce ne sont que des exemples, qui s'ajoutent à la mobilisation remarquable de nos soignants.

Le présent document illustre une partie des actions menées depuis deux mois sur les différents volets de pilotage d'une situation sans précédent pour notre pays, à laquelle notre système de santé, nos institutions, nos forces vives et nos concitoyens font face avec force et solidarité. Ces vertus nous serviront pour repartir de l'avant avec ambition et lucidité une fois l'épidémie passée. En attendant, nous devons poursuivre les efforts pour la faire reculer.

CAS DE COVID 19 DANS L' AISNE

(au 4 mai 2020)

285 personnes hospitalisées

(2280 en Hauts-de-France)

**34 personnes hospitalisées
en réanimation**

(349 en Hauts-de-France)

221 personnes décédées à l'hôpital

(1431 en Hauts-de-France)

Une surmortalité importante

+ 49 % par rapport à 2019

+ 22 % par rapport à 2018

(décès du 1^{er} mars au 24 avril)

**Augmentation des capacités
de réanimation de 36 à 74 lits**

avec un maximum de 93

pendant la crise

**317 lits dédiés aux malades
COVID 19**

avec un maximum de 392
pendant la crise

104 décès en EHPAD

47 des 64 EHPAD

engagés dans une démarche
de tests de dépistage

10 millions de masques

mis à la disposition des
établissements sanitaires
et médico-sociaux de la
région Hauts-de-France

DES MESURES DANS L' AISNE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

(au 4 mai 2020)

130 000 contrôles
des forces de police
ou de gendarmerie

**3 arrêtés préfectoraux
de police administrative**

- fermeture des piscines
et bains des équipements
de tourisme
- fermeture des commerces
à compter de 20 h
- réglementation de l'accès
aux parcs, berges et plans
d'eau

58 dérogations
accordées aux
marchés alimentaires

**98 publications sur
les réseaux sociaux**

**56 communiqués
de presse**

**Chaque semaine, des
messages d'information
aux maires**
relais indispensables
de la gestion de crise

**2823 réponses apportées
à la population**
par mail ou par
téléphone

**Prévenir les violences intra-
familiales**

- 785 personnes touchées lors
d'actions dans les centres
commerciaux
- 90 contacts des forces de
l'ordre avec des victimes
connues

Plus de 100 pharmacies
démarchées pour intégrer le
dispositif de signalement des
violences intra-familiales

**54 places d'hébergement
d'urgence**

pour mettre à l'abri les victimes
pendant le confinement

22 femmes prises en charge en
hébergement d'urgence

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

(chiffres du 6 mai 2020 dans l'Aisne)

CHÔMAGE PARTIEL

60 118

salariés pour

6 265

entreprises

FONDS DE SOLIDARITÉ

7500

bénéficiaires
pour un
montant
moyen de 1310
euros

9,8 M €

versés

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

1170

entreprises

273 M €

octroyés

REPORT DES ÉCHÉANCES SOCIALES

181 000

établissements
employeurs
concernés

26,1 M €

de cotisations
reportées

REPORT DES ÉCHÉANCES FISCALES

402

entreprises
concernées

5,2M €

de report

MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE DANS L' AISNE

90 places d'hébergement

d'urgence hivernal
maintenues pendant la
crise sanitaire

Ouverture d'un centre d'hébergement spécialisé de 80 places

dans le cadre de la crise pour le
confinement d'éventuels cas
COVID 19 pour les publics les plus
vulnérables

Maintien de l'ensemble des dispositifs de veille sociale

24 345 chèques service

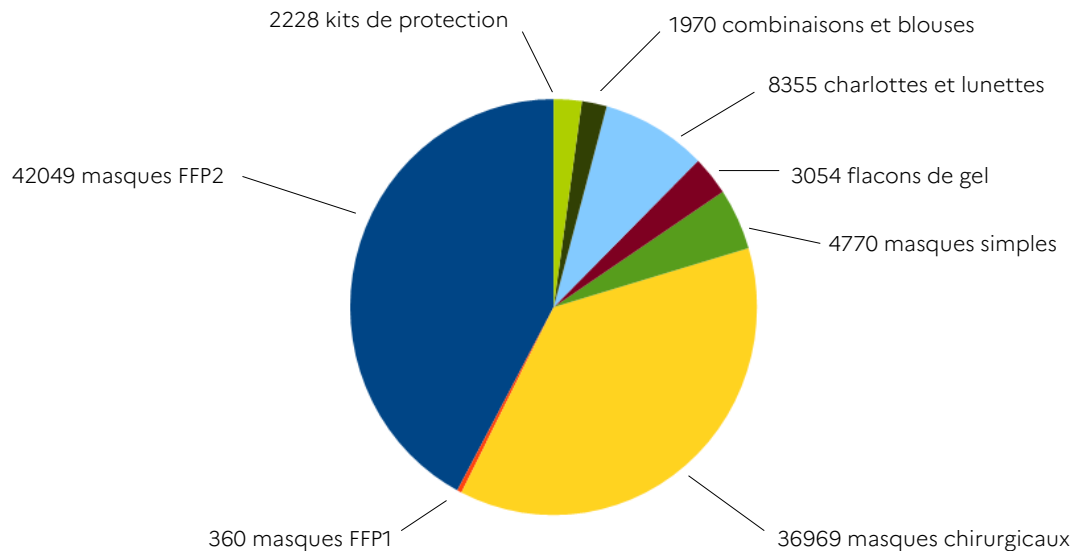
pour un montant total de 85 200 €,
permettant d'assurer les besoins de
première nécessité à plus de 12 000
bénéficiaires fragilisés par la crise
sanitaire

16 000 masques

distribués aux professionnels de
l'hébergement social, de la
protection des majeurs et de la
distribution de l'aide alimentaire

DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR LES SOIGNANTS

Plus de 40 entreprises locales ont fait don de matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique, blouses, gants, combinaisons). Stockés en préfecture et sous-préfectures, ils ont ensuite été redistribués aux EHPAD, centres hospitaliers (en plus des dotations nationales), entreprises de pompes funèbres, collectivités, services publics, commerçants.



LA PRÉPARATION DU DÉCONFINEMENT

Mise en place d'un comité de pilotage du déconfinement

avec les parlementaires, présidents du conseil régional et du conseil départemental, président de l'union des maires, présidents d'intercommunalités et les maires des communes de plus de 3500 habitants

Comité de suivi hebdomadaire de la crise

avec les élus, les acteurs de la santé et les acteurs économiques

Création de trois cellules opérationnelles par la préfecture

- équipements de protection non médicaux
- tests et isolement
- reprise de la vie sociale

Réunion hebdomadaire d'une cellule économique

- activée dès le début de crise
- aides et financements

Réunions thématiques sur

- l'hébergement des publics précaires et l'aide alimentaire
- la filière BTP
- les opérations funéraires
- les enjeux agricoles
- la filière de traitement des déchets

Information du grand public

- site Internet et réseaux sociaux
- numéro d'appel régional et national
- adresse mail dédiée aux questions des particuliers :
pref-covid19@aisne.gouv.fr